

2010: SB 29

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation

EXPÉDITRICE : Nancy Whynot
Directrice

DATE : Le 8 juin 2010

OBJET : 120 millions de dollars de fonds d'immobilisations pour 2010-2011

Pour faire suite à la **note de service 2010 : B5 – Financement de l'éducation pour 2010-2011** du 26 mars 2010, j'ai le plaisir de vous fournir d'autres renseignements sur le financement des immobilisations pour 2010-2011.

Le Ministère a annoncé 120 millions de dollars pour 2010-2011 afin d'aider les conseils à répondre à leurs besoins les plus pressants en matière d'immobilisations dans le but de compléter leurs projets déjà identifiés. Il s'agit de projets qui ont été présentés dans le cadre du Programme d'immobilisations prioritaires à l'automne 2008 et d'autres qui ont été plus récemment portés à l'attention du Ministère en raison d'échéanciers serrés à respecter.

Projets admissibles

Les projets admissibles jugés les plus urgents doivent répondre à un ou plusieurs des critères suivants :

- Des fonds supplémentaires sont nécessaires pour l'acquisition d'un site ou d'un terrain, ou afin d'adresser des coûts de démolition ou des coûts uniques reliés à un site spécifique, dont le Ministère a déjà approuvé le financement, afin que les travaux aient lieu.
- Les projets qui appuient des regroupements d'écoles afin de régler des questions importantes de fonctionnement ou d'immobilisations, p. ex. en réduisant l'espace sous-utilisé et/ou la nécessité d'effectuer des rénovations. Ces regroupements doivent être appuyés par une décision du conseil suite, au besoin, à la conclusion du processus d'examen des installations.
- Pour répondre à d'autres besoins en matière d'immobilisations, comme ceux liés aux contraintes dues à l'effectif, dans les écoles où les projets d'immobilisations entrepris sont financés et liés à la journée complète d'apprentissage au jardin d'enfants.

- Un achat de propriété scolaire annoncée par d'autres conseils scolaires à effectuer avant une échéance donnée et pour lequel il est prouvé qu'il faut ouvrir l'école dans un délai de cinq ans.
- Il est nécessaire de construire de nouvelles écoles élémentaires ou secondaires ou des annexes afin de faire face à la croissance de l'effectif, et les travaux doivent avoir lieu rapidement afin que les locaux soient ouverts et fonctionnels pour l'année scolaire 2012-2013 ou 2013-2014.

De plus, les conseils doivent prouver qu'ils sont en mesure de terminer les travaux d'immobilisations d'ici l'année scolaire 2013-2014 au plus tard.

Échéancier

Les analystes des immobilisations du Ministère communiqueront avec le personnel des conseils en juin 2010 afin de passer en revue la liste des travaux jugés urgents. Les conseils auront ainsi l'occasion de formuler des commentaires sur l'urgence et l'importance de chaque immobilisation prioritaire et de fournir de nouveaux renseignements. Suite à l'entretien avec votre analyste des immobilisations, j'encourage les conseils scolaires à fournir de nouveaux renseignements par écrit d'ici le 30 juin 2010. Le personnel du Ministère examinera ensuite les projets et informera les conseils scolaires du financement approuvé. Pour le moment, les conseils ne sont pas tenus de mettre à jour les renseignements ou d'en fournir de nouveaux dans le formulaire des immobilisations prioritaires du SIIS.

Nous encourageons aussi les conseils scolaires qui vendent des sites excédentaires pour lesquels ils ont des offres de conseils scolaires conditionnelles au financement du Ministère à être patients et à laisser au Ministère le temps de terminer son processus de prise de décision. Le Ministère se fait une priorité de conserver les propriétés scolaires financé par les fonds publics du secteur de l'éducation là où un conseil scolaire en a besoin.

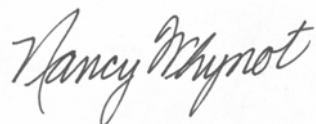
Renseignements

Si vous avez des questions ou désirez obtenir d'autres renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec l'analyste des immobilisations responsable de votre conseil (voir la liste mise à jour en annexe) ou avec :

Nancy Whynot, directrice, Direction des programmes d'immobilisations, au 416-325-4030 ou à Nancy.Whynot@Ontario.ca.

Dans l'attente de travailler avec vous sur ces projets,

Veillez recevoir mes plus sincères salutations,



Nancy Whynot
Directrice
Direction des programmes d'immobilisations